

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

SECTION TRANSITION | 6G-6AT-6TT

CESS2014

FRANÇAIS

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT & GUIDE DE CORRECTION
édition augmentée



SOMMAIRE

Groupe de travail	3
Introduction	3
L'épreuve	3
Documents de l'épreuve	3
Description de l'épreuve	4
Choix du sujet	4
Modalités de passation	4
Compétences terminales mobilisées et évaluées dans l'épreuve	5
Modalités de correction	5
Guide de correction	5
1. Respect de l'intention : informer	5
2. Respect du genre : la synthèse	7
3. Cohérence textuelle	8
4. Respect des normes linguistiques	8
Grille d'évaluation	9
Calcul des résultats	10
Modalités de réussite	10
Envoi des résultats	11
Confidentialité des résultats	11
Retour qualitatif sur l'épreuve	11
Contacts utiles	12

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'épreuve est composé de :

- Bernadette BOUTEILLER, conseillère pédagogique ;
- Maud CROES, professeure ;
- Vincent GERARDY, inspecteur ;
- Roland GERSTMANS, inspecteur coordonnateur et président du groupe ;
- Geneviève GILBERT, conseillère pédagogique ;
- Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe ;
- Françoise GOSSELIN, conseillère pédagogique ;
- Evelyne GOTTO, conseillère pédagogique ;
- Sabine RAZEE, chargée de mission ;
- Despina SARIGIANNIS, professeure ;
- Anne VERHAEREN, professeure ;
- Dominique VILAIN, inspectrice.

INTRODUCTION

Depuis 2010-2011, au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire et sur décision de leur Pouvoir Organisateur, de nombreuses écoles participent aux épreuves externes communes (anciennement intitulées TESS). Elles portent sur la maîtrise d'une ou plusieurs compétences dans certaines disciplines. Les consignes de passation, les questions et les critères de correction sont communs pour tous les élèves qui présentent l'épreuve.

Cette épreuve est destinée aux élèves fréquentant une 6^e année de l'enseignement secondaire de transition.

Elle cible la synthèse d'un portefeuille de documents et a lieu simultanément dans toutes les classes participant à l'épreuve, selon des modalités communes à tous les établissements.

L'ÉPREUVE

DOCUMENTS DE L'ÉPREUVE

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve ainsi que le guide de correction. Il peut être distribué aux enseignants dès réception des documents dans l'école. Le thème de l'épreuve ne pourra pas être communiqué aux élèves.

Le jour de la passation, au plus tôt une heure avant le début de l'épreuve, les équipes éducatives pourront ouvrir les paquets qui contiennent :

- 10 exemplaires du questionnaire ;
- 10 exemplaires du portefeuille de documents.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve évalue uniquement la synthèse écrite d'un portefeuille de documents. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences.

CHOIX DU SUJET

La thématique de l'engagement s'inscrit dans l'esprit de l'article 6 du Décret Mission quand il fixe pour objectifs d'amener les élèves à « prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle » et de les « préparer à être citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres ».

Ce thème universel est traité dans de nombreux écrits qu'ils soient littéraires ou pas, d'hier ou d'aujourd'hui, de Belgique ou d'ailleurs.

Le portefeuille de documents soumis ici rassemble des textes divers quant à leur intention, leur époque et leur style.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve de français se déroule dans toutes les écoles au cours de la matinée du **vendredi 13 juin 2014**.

L'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation relèvent de la liberté de chaque Pouvoir Organisateur.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Une heure avant le début de la passation, l'épreuve est répartie entre les enseignants des classes concernées.

Des dictionnaires doivent être mis à la disposition des élèves pendant la passation de l'épreuve.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

Le temps prévu pour l'épreuve externe est de trois périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens.

Dans l'enseignement de transition, l'épreuve a, cette année, une valeur expérimentale. Elle est en outre destinée à fournir au groupe de travail de précieuses informations sur son adéquation et sa mise en œuvre sur le terrain, en tirant profit des retours de l'expérience vécue par les professeurs concernés.

COMPÉTENCES TERMINALES MOBILISÉES ET ÉVALUÉES DANS L'ÉPREUVE

La liste ci-dessous est extraite du référentiel interréseaux pour les humanités générales et technologiques. Elle reprend les compétences mises en œuvre dans la présente épreuve.

Lire

- Orienter sa lecture en fonction de la situation de communication
- Construire du sens
- Acquérir des connaissances
- Identifier, comprendre et interpréter différents types de textes

Écrire

- Orienter son écrit en fonction de la situation de communication
- Produire différents types et genres de textes
Le texte informatif : la synthèse de plusieurs textes
- Mettre en œuvre, à cet effet, les phases du processus d'écriture

MODALITÉS DE CORRECTION

Le guide de correction donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies. Chaque carnet d'élève contient une grille d'évaluation : elle est détachable et peut être utilisée par les professeurs pour la cotation des épreuves.

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

GUIDE DE CORRECTION

Ce guide de correction présente quelques pistes. Il laisse au correcteur la liberté de juger de la pertinence des données sélectionnées et de la manière dont l'élève les organise.

1. RESPECT DE L'INTENTION : INFORMER

L'objectif du texte de synthèse est d'informer un destinataire du contenu de plusieurs textes traitant un même sujet.

Il s'agit de faire bref, de produire un texte écrit qui soit plus court que le matériau donné au départ et qui permettrait à un lecteur pressé de s'appropriier l'essentiel du contenu de ce matériau sans devoir s'y référer personnellement.¹ L'auteur doit donc sélectionner dans une ou plusieurs sources les seules informations pertinentes à son intention d'informer un lecteur à tel propos.

Le rédacteur doit se garder d'exprimer ses idées ou opinions personnelles, voire de se laisser influencer par elles, dans la mesure où le contrat de communication qui le lie tacitement au destinataire pressé fictif repose sur une « éthique » de l'objectivité, de la complétude et de l'exactitude. [...] Les contenus sont linguistiquement reformulés, énoncés dans la langue du rédacteur.²

Ces caractéristiques sont communes aux différents genres d'écrits de la famille **Écrire pour informer**, que les sources d'information soient uniques ou qu'elles soient multiples.

1.1. Intelligibilité pour le destinataire

Il convient que le correcteur se mette dans la position du lecteur en quête d'informations et n'ayant pas connaissance du portefeuille de documents. La densité des informations implicites doit être réduite. La qualité de la formulation concourt à la bonne compréhension du destinataire supposé.

1.2. Pertinence de la sélection d'informations

- Tous les textes sont mobilisés.
- Les différents points de vue et les informations essentielles sont envisagés.
La sélection dépendra nécessairement de(s) l'approche(s) choisie(s) par l'élève :
 - définition de la notion de l'engagement ;
 - évolution de la notion ;
 - modalités ;
 - motivations ;
 - valeurs qui le sous-tendent ;
 - etc.

Les diverses approches peuvent être combinées.

Suite aux demandes des professeurs, trois axes de réponses possibles ont été ajoutées au guide de correction fourni en juin 2014.

Toute autre approche non envisagée par le groupe est laissée à l'appréciation du professeur.

Problématique des risques liés à l'engagement :

- aller trop loin, voir sa vie menacée et perdre sa liberté (2 Ringlet)
- la boucherie (2 Jacquemain)
- cesser d'être soi-même (3)
- restreindre sa liberté (5)
- mettre en danger sa liberté (3)

Problématique de la définition et des différents sens de l'engagement :

S'engager c'est

- agir au sein d'un groupe, parfois physiquement, pour changer les choses et par conviction (1)
- agir au quotidien en respectant ses convictions (1)
- avoir des idées et les défendre activement. (1)
- vouloir changer la société, la faire progresser (1)
- avoir un point de vue sur le monde (2).
- agir pour le bien de ses semblables, parfois dans l'ombre, en se méfiant des grandes causes (2 Ringlet)
- faire en sorte que la religion ne réduise par la liberté de l'homme (2 Ringlet)
- s'indigner et défendre une cause (2 Jacquemain)
- une participation aux décisions politiques (2 Jacquemain)
- s'aliéner à d'autres (3)
- la réalisation des projets d'une vie (4)
- affirmer sa liberté et la restreindre (5)

Problématique de l'évolution des valeurs qui motivent l'engagement :

- Le patriotisme de 1914-18 a disparu. (2 Jacquemain)
- Le nationalisme actuel est patriotisme ethnique, une réaction à la mondialisation. (2 Jacquemain)
- L'individualisme est un frein à l'engagement (2 Jacquemain)
- Les grandes émotions rassemblent (2 Jacquemain)
- On s'engage aujourd'hui de manière locale et concrète, de moins en moins pour des grandes causes. (2 Jacquemain)
- Les grandes causes ont disparu (2 Jacquemain)

1 Dominique-Guy BRASSART, « Remarques sur un exercice de lecture-écriture : la note de synthèse ou synthèse de documents », *Le français aujourd'hui*, N° 102, juin 1993, p. 95.

2 Idem.

- La sélection concourt à souligner les points de divergence et de convergence des différents contenus.
- Le statut des énonciateurs est pris en compte.
Dans quelle situation de communication se trouvent les auteurs des propos repris dans le portfolio ? Ecrivain, philosophe, sociologue, théologien,... L'élève doit montrer qu'il a distingué les statuts des auteurs ou des intervenants et qu'il est conscient de ce que certains s'expriment à titre personnel (Montaigne, Ringlet) et que d'autres traitent du sujet avec un recul scientifique (Quéniart, Jacquemain) ou dans une posture philosophique (Merleau-Ponty, Sartre).

1.3. Fidélité aux sources

Les informations reformulées par l'élève doivent être équivalentes dans leur contenu à celles des textes sources, sans déformation, contresens, extrapolation ni omission susceptibles d'en modifier la teneur.

1.4. Référence correcte aux auteurs

Les discours rapportés doivent être explicitement et correctement attribués à leurs auteurs respectifs.

1.5. Neutralité de l'énonciation

Le texte de l'élève ne peut comporter d'indices de subjectivité (modalisateurs, prise de position, indices d'un jugement personnel).

2. RESPECT DU GENRE : LA SYNTHÈSE

Synthétiser, c'est, étymologiquement, « mettre ensemble », autrement dit intégrer les informations sélectionnées dans plusieurs sources en un nouveau tout cohérent. L'auteur doit donc trouver une organisation textuelle efficace sur le plan de la communication.

2.1. Respect de la longueur imposée

La consigne indique à l'élève le nombre de mots que devrait comporter la synthèse.

Un élève peut produire un texte d'excellente qualité en moins de 350 mots. Un autre peut respecter les 450 mots, mais ne pas être arrivé au terme de sa rédaction. Ce critère doit être appliqué avec souplesse.

2.2. Organisation du texte

Une bonne organisation du texte suppose que l'élève suive un fil conducteur et qu'il ne se répète pas. Il doit privilégier une structure comparative (en mettant en réseau les informations contenues dans les différents documents), ce qui ne l'empêche pas d'adopter un développement chronologique, explicatif,...

Il s'agit ici d'évaluer la logique selon laquelle l'élève organise les données en un tout cohérent.

2.3. Reformulation

On s'assurera que l'élève n'a pas recopié des passages des textes sources sans les signaler entre guillemets et/ou sans citer les références. Des citations sont possibles, si elles se justifient, mais elles doivent rester occasionnelles : la synthèse ne doit pas être constituée d'un copier-coller d'extraits.

Différentes écoles existent quant à la manière de citer les sources. Celle qui a été enseignée en classe

sera d'application.

3. COHÉRENCE TEXTUELLE

3.1. Pertinence de la segmentation

Le correcteur jugera de la qualité de la division en paragraphes.

3.2. Pertinence de la connexion

L'élève adoptera une progression logique et articulera les informations (ponctuation, connecteurs,...), fût-ce de manière implicite.

3.3. Correction des anaphores

Les types d'erreurs suivants seront sanctionnés :

- erreurs lexicales (un pronom employé pour un autre ; deux termes considérés à tort comme synonymes) ;
- erreurs morphologiques (l'accord avec l'antécédent est incorrect) ;
- erreurs syntaxiques (il y a équivoque possible quant à l'antécédent)

4. RESPECT DES NORMES LINGUISTIQUES

4.1. Correction de l'orthographe

Chaque professeur adoptera le barème habituellement utilisé dans sa classe.

Attention : la grille d'encodage Excel n'accepte pas l'entrée de demi-points.

4.2. Correction de la ponctuation et de la syntaxe

Si la ponctuation et la syntaxe sont confondues dans un seul indicateur, c'est parce qu'il est parfois difficile pour un correcteur de décider si telle erreur relève de l'un ou de l'autre poste. Le correcteur sanctionnera, par exemple, les erreurs suivantes : une rupture de construction, une erreur dans le choix du mode ou du temps verbal, une phrase incomplète, un oubli de virgule (après un complément en tête de phrase, dans une énumération, pour isoler une apposition, etc...), l'emploi de la virgule pour le point. En matière de ponctuation, on sera extrêmement prudent : il est très courant que deux experts ne ponctuent pas le même texte de la même manière.

4.3. Correction du vocabulaire

On sanctionnera l'utilisation non pertinente d'un terme et les répétitions qui alourdissent le texte. On appliquera les exigences habituelles, sans pour autant sanctionner le « manque de richesse » du vocabulaire.

GRILLE D'ÉVALUATION

Nom de l'élève :	Classe :
------------------	----------

1. Respect de l'intention : informer	1.1. Intelligibilité pour le destinataire	/5
	1.2. Pertinence de la sélection d'informations :	/25
	• Tous les textes sont mobilisés	/3
	• Les différents points de vue sont envisagés	/10
	• La sélection concourt à souligner les divergences et convergences des différents contenus	/10
	• Le statut des énonciateurs est pris en compte	/2
	1.3. Fidélité aux sources	/10
	1.4. Référence correcte aux auteurs	/5
	1.5. Neutralité de l'énonciation	/5
2. Respect du genre : la synthèse	2.1. Respect de la longueur imposée (entre 350 et 450 mots)	/3
	2.2. Organisation du texte	/10
	2.3. Reformulation	/10
3. Cohérence textuelle	3.1. Pertinence de la segmentation	/4
	3.2. Pertinence de la connexion	/4
	3.3. Correction des anaphores	/4
4. Respect des normes linguistiques	4.1. Correction de l'orthographe	/5
	4.2. Correction de la ponctuation et de la syntaxe	/5
	4.3. Correction du vocabulaire	/5
TOTAL		/100

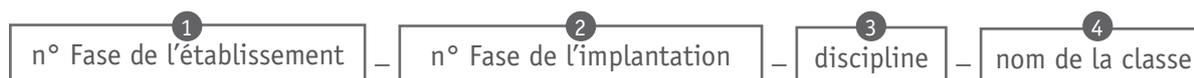
CALCUL DES RÉSULTATS

Le calcul des résultats s'effectue automatiquement en encodant des points de chaque élève dans une grille.

Il s'agit d'encoder les points item par item dans une grille de type « Excel » de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier. L'utilisation de la grille permet à l'enseignant d'obtenir les scores détaillés des élèves.

Les fichiers d'encodage ont été envoyés par mail au chef d'établissement sur la boîte administrative de l'école ecXXX@adm.cfwb.be (XXX correspond au numéro FASE de l'établissement) qui les transmet aux enseignants.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



(exemple)

1 2 3 4

9720_9721_CFT_6A.xls

Cette opération sera répétée pour chacune des classes. Il convient de compléter un fichier par classe

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement les autres onglets et donne accès à un ensemble d'informations utiles au professeur.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne les compétences ciblées dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du Conseil de classe.

La note de l'épreuve externe pour la synthèse de textes est établie sur un total de 100 points.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Lorsque vous avez terminé l'encodage, il faut remettre ce(s) fichier(s) à la direction qui se chargera de le(s) transmettre à l'Administration pour le **27 juin 2014 au plus tard**.

cess@cfwb.be

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Selon les termes du décret du 2 juin 2006 relatif aux évaluations externes certificatives, les modalités de correction sont définies de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité. Les résultats obtenus ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements. Il est également interdit de faire état des résultats obtenus, voire de la simple participation à cette épreuve, à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans un souci d'amélioration du dispositif, un questionnaire sera envoyé aux chefs d'établissement et aux enseignants après la passation de l'épreuve.

Ce questionnaire pourra être complété en version papier ou électronique. Il devra nous être communiqué pour le **10 juillet 2014 au plus tard**.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

- **Iris Vienne**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 80 64
iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour le français : 02/690 80 29**
Les vendredi 13 juin de 13h à 16h, lundi 16 juin et mardi 17 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- **Permanence pour l'histoire : 02/690 81 19**
Les lundi 16 juin de 13h à 16h, mardi 17 juin et mercredi 18 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

- **Léopold Kroemmer**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 12
leopold.kroemmer@cfwb.be
- **Katenda Bukumbabu**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 20
katenda.bukumbabu@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

cess@cfwb.be